

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES  
COMMUNE DE VILLAR D'ARENE



**MESURES DE PREVENTION RELATIVES A LA PRESENCE DE CHIENS DE  
TROUPEAUX**

**LE MAIRE DE VILLAR D'ARENE**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2 et suivants concernant les pouvoirs de police du maire ;

**Vu** le Code rural et de la pêche maritime ;

**Considérant** la présence de troupeaux protégés par des chiens de protection sur certains secteurs de la commune ;

**Considérant** la fréquentation de ces secteurs par les piétons, cyclistes, cavaliers et autres usagers;

**Considérant** la nécessité de prévenir les risques d'incidents tout en permettant l'exercice des activités agricoles ;

**ARRÊTE**

**Art. 1 :** Les exploitants utilisant des chiens de protection de troupeaux sur le territoire communal veillent à mettre en œuvre toutes les mesures adaptées à la sécurité du public.

**Art. 2 :** Une signalisation visible est installée aux principaux points d'accès aux secteurs pâturés afin d'informer les usagers de la présence de chiens de protection.

**Art. 3 :** Les exploitants communiquent à la mairie les coordonnées d'une personne référente pouvant être contactée en cas d'incident ou de difficulté signalée par les usagers.

**Art. 4 :** Tout incident impliquant un chien de protection devra être signalé dans les meilleurs délais à la mairie et, le cas échéant, aux services compétents.

**Art. 5 :** Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

**Art. 6 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille- 31 rue Jean-François Leca – 13002 MARSEILLE ou sur [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Art.7 :** Le présent arrêté est inscrit au registre des actes de la mairie et copie transmise à :

- Aux exploitants et Bergers exerçants sur la Commune de Villar d'Arène
- Madame l'adjudant-chef de la Brigade de Gendarmerie de la Grave

Fait à Villar d'Arène  
Le 03 juin 2026  
La Maire,  
Béatrice ALBERT



Transmis le : 03/06/2026  
Affiché le :  
Date de retrait de l'affichage le :